

UFR STAPS Bâtiment S
200 avenue de la République
92001 Nanterre cedex
☎ 01.40.97.56.49

A Nanterre, le 11 avril 2018

ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le directeur de l'UFR STAPS de l'Université Paris Nanterre certifie que

Nom : SAUPIN
Prénom : CLARINE
Date de naissance : 21/12/1998

a subi avec succès l'épreuve de sauvetage aquatique dans les conditions définies par l'arrêté du 31 août 2004.

L'épreuve :

Plongeon libre d'un plot de départ et, sans retour à la surface, parcours de 12.50 mètres en immersion pour se rendre jusqu'au premier mannequin immergé par fond de 1.50 mètre à 2.50 mètres (poids apparent : 1.5 kilo dans l'eau) et situé à 5 mètres du bord latéral de la piscine ;

- *Remontée et transport du mannequin, jusqu'au bord de la piscine où il est saisi par un membre du jury. Sans sortir de l'eau, reprise de nage en direction du plot de départ pour aller chercher un second mannequin situé à 2.5 mètres du mur de départ et à 5 mètres environ du bord latéral. Ce second mannequin est immergé par fond de 2.5 à 3 mètres (poids apparent : 1.5 kilo dans l'eau) ;*
- *Remontée et transport de ce second mannequin, face et orifices respiratoires constamment maintenus hors de l'eau pendant le transport jusqu'à un point d'arrivée distant de 20 mètres de l'endroit où il est immergé.*

L'épreuve est chronométrée depuis l'entrée dans l'eau jusqu'au signal du jury indiquant que le transport du mannequin a pris fin. Elle doit être accomplie en deux minutes au maximum.

Les lunettes, masques subaquatiques, tubes et pince-nez sont interdits.

Le Directeur de l'UFR STAPS
Tarak DRISS
84

